

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Réitération de garantie d'emprunt pour le réaménagement des deux prêts souscrits en 1987 par France Habitation pour la construction de logements 1 à 5 allée des Fontaines**

Rapporteur : Roselyne Holuigue-Lerouge

Suite aux impacts des mesures issues de la loi de finances 2018 sur le financement du logement social, la société France Habitation a engagé une démarche de réaménagement des dettes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une prolongation de dix années de la durée résiduelle de remboursement des emprunts est ainsi prévue afin de permettre au bailleur de maintenir les marges financières nécessaires à la poursuite de sa politique de construction de nouveaux logements sociaux.

Dans ce contexte, France Habitation souhaite réaménager deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les 21 logements situés 1 à 5 allée des Fontaines.

France Habitation sollicite la garantie de la Ville jusqu'au complet remboursement des sommes souscrites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant réaménagé de 332 452,91 €, constitué de deux emprunts qui se répartissent comme suit :

- Prêt n° 224327 d'un montant de 161 051,10 € sur unenouvelle durée de 18 ans,
- Prêt n° 224465 d'un montant de 161 336,06 € sur unenouvelle durée de 19 ans.

En contrepartie de la garantie d'emprunt accordée initialement pour cette opération, la Ville dispose d'un contingent de 7 logements sur les 21 logements du programme.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à France Habitation le renouvellement de la garantie de la Ville à hauteur de 100 % jusqu'au remboursement de la dette d'un montant total de 332 452,91 € souscrit auprès de laCaisse des Dépôts et Consignations.